

a supprimer

Si les opérateurs se lancent têtes baissées dans la fibre optique, les régions et les départements ne sont pas en reste. A travers des délégations de service public (DSP), des collectivités peu ou mal couvertes par l'ADSL ont ou vont déployer des réseaux à très haut débit pour leurs entreprises et leurs habitants. C'est le cas du Périgord ou encore de la Seine-et-Marne...

Dans les Hauts-de-Seine, le Conseil général a décidé de prendre son destin en main. En 2004, le département s'était engagé à déployer un réseau en fibre optique pour toute sa population à l'horizon 2012. Aujourd'hui, le conseil est sur le point de choisir les prestataires techniques: un consortium réunissant Eiffage, Numericable et LD Collectivités (Neuf Cegetel) devrait être sélectionné pour la DSP pour une concession de 25 ans.

Le choix ne sera définitif que lors du conseil général du 21 décembre prochain mais le consortium aurait déjà les faveurs de Patrick Devedjian, président du conseil, selon Les Echos..

800.000 prises devraient être installées pour un budget total de 422 millions d'euros dont 59 millions de subventions publiques (le département compte 1,5 million d'habitants). Mais le coût de ce réseau aurait pu être plus élevé. Le département profite en effet des infrastructures présentes de Numericable et notamment de ses fourreaux pour réaliser des économies. Cet atout a fait la différence face aux propositions de MPG Contracting et du groupement Axione – EDTE (une filiale de Bouygues) également en lice pour ce projet.

Comme dans toute DSP, les délégataires auront, lorsque le réseau sera opérationnel, obligation d'en céder la commercialisation à des opérateurs concurrents et d'appliquer un tarif unique sur la zone couverte. Selon le consortium, la rentabilité économique du projet sera effective dès la cinquième année d'exploitation.

Reste que ce type d'initiative vient s'opposer aux projets de France Télécom (mais aussi de Free) qui a débuté le déploiement de son propre réseau, notamment en région parisienne... L'opérateur historique n'a pas réagi à ce projet. Mais ce n'est pas le cas de tous.

L'opérateur professionnel Colt estime en effet que la subvention publique de 59 millions d'euros ne se justifie pas. Le britannique va même déposer plainte à Bruxelles contre ce projet, selon *Les Echos*. Il faut dire que le groupe a déjà investi 100 millions d'euros dans des infrastructures similaires dans la région même si officiellement, il ne vise que les entreprises avec sa fibre.

« Nous attaquerons ce projet devant la Commission européenne car le réseau des Hauts-de-Seine sera financé par l'argent du contribuable sans objectif de retour sur investissement. Nous ne sommes pas contre la concurrence, si les autres opérateurs ont les mêmes contraintes que nous », souligne au quotidien Emmanuel Tricaud, directeur des affaires réglementaires chez l'opérateur.

Et de préciser : *« France Télécom, Neuf Cegetel ou Free sont prêts à investir, le développement du très haut débit dans les Hauts-de-Seine est donc assuré. La subvention publique ne se justifie donc pas. L'argent public va même créer une fracture numérique en étant investi dans une zone dense et riche ».*